

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, session 2025

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, au titre de l'année 2025 :

Monsieur VALAT Stéphane, igr, président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame LEROUX Morgane, dsg gr ii, vice-présidente, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame HINNENBERGER Magali, ige, experte, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur BERTIN Thomas, ige, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur COSTA Christophe, attaché principal d'administration de l'état, Université de Poitiers, Poitiers.

Madame ERTLE Hélène, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Pessac, le 08 juillet 2025

Le Président ,

Alexandre Peraud

